

A l'attention des porteurs de projets

Clermont l'Hérault, le 12 août 2010

Réf : TR/ER

Objet : CONTRAT DE PAYS CŒUR D'HERAULT
Préparation de la programmation 2011

APPEL A PROJETS

Madame, Monsieur,

Le Pays Cœur d'Hérault lance la préparation de la programmation annuelle 2011 du contrat de Pays Cœur d'Hérault.

Le présent message s'adresse à tout porteur de projet potentiellement intéressé pour solliciter une aide financière afin de concrétiser une opération en cohérence avec les objectifs stratégiques de la Charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault et son programme d'action. (voir charte et prog en pj)

Voici la présentation du calendrier et de la procédure :

1 - Dépôt de la fiche projet simplifiée

Afin de détecter et de permettre une sélection des projets, il convient de remplir une fiche projet simplifiée disponible sur demande auprès des services du Pays au 04.67.44.39.74 ou sur www.coeur-herault.fr.

La fiche projet simplifiée, doit être retournée au Pays Cœur d'Hérault avant le **vendredi 24 septembre 2010**, par voie numérique à l'adresse courriel suivante :

contact@coeur-herault.fr

2 - Evaluation des fiches projets résumées déposées :

C'est sur la base de la fiche projet simplifiée que le travail de concertation et d'évaluation sera mené dans le courant du mois d'octobre, en commissions thématiques et en Conseil de développement plénier (instance de concertation et de démocratie participative).

Les porteurs de projet doivent renseigner soigneusement la fiche projet simplifiée et effectuer une présentation claire et explicite de l'opération envisagée. L'opération doit pouvoir être comprise par le lecteur, avec une description précise mais concise. Des projets trop flous ou présentés prématurément se verraient ainsi pénalisés. Le projet doit pouvoir commencer dans le courant de l'année 2011. Le stade de la simple idée doit donc être dépassé. Il est nécessaire de disposer d'éléments concrets pour évaluer la pertinence et les conditions de faisabilité.

3 – Sélection locale des projets :

La fiche projets simplifiée servira également de support pour le Comité local de pilotage, lequel aura probablement lieu mi-novembre, et qui labellisera une cinquantaine de projets au maximum pour l'ensemble du Cœur d'Hérault, projets publics et privés confondus.

4 – Montage des dossiers de demandes de subventions

Dans l'éventualité où un porteur de projet obtiendrait un avis favorable du Comité local de pilotage, il lui appartiendra alors d'élaborer un dossier complet de demande de financement (voir pj liste des pièces à fournir) et de le déposer dans les meilleurs délais, de préférence avant le 15 décembre 2010.

5 – Attribution des financements :

Dans le courant du premier semestre 2011, les financeurs statueront, favorablement ou non, sur l'attribution définitive et directe d'une aide financière aux porteurs de projets.

Il convient de rappeler, qu'il n'est ni possible, ni souhaitable que le Contrat de pays se limite à être l'accumulation de toutes les demandes de subventions locales.

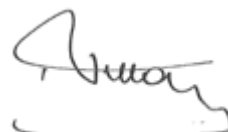
Les projets correspondant à la déclinaison de schémas directeurs réalisés au niveau du Pays, résultant d'un travail collectifs en groupe de travail du Pays, ou structurants, seront privilégiés.

Pour les dossiers constitués par des dépenses immatérielles, dites de fonctionnement, il convient d'attirer votre attention. La configuration où le maître d'ouvrage est également l'exécutant de l'opération ne sera pas privilégiée (c'est-à-dire lorsque l'aide perçue est affecté à des dépenses internes, notamment salariales, au lieu de payer un maître d'œuvre ou un prestataire externe). En effet, cela revient à financer dans une trop grande proportion le fonctionnement de la structure porteuse, ce qui n'est pas l'objet d'un contrat de développement territorial.

En cas de difficulté pour remplir la fiche projet ou pour constituer le dossier, n'hésitez pas à contacter les services du Pays pour une assistance.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Louis VILLARET

P.J.:

- Fiche action simplifiée à remplir et à retourner par courriel pour le 24 septembre 2010 au plus tard
- Axes stratégiques de la Charte de Pays et thèmes opérationnels du programme d'action
- Liste indicative des éléments constitutifs d'un dossier de demande de subvention